

Changements de concentration des eaux de Javel

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) attire l'attention des utilisateurs hospitaliers d'eaux de Javel sur la modification, effective depuis le 1er juin 2001, de concentration des eaux de Javel.

La concentration des eaux de Javel est dorénavant exprimée en pourcentage de chlore actif, et non plus en degré chlorométrique.

L'eau de Javel est nouvellement concentrée à 2,6 % de chlore actif, soit 9° chlorométriques au lieu de 12° chlorométriques.

L'extrait de Javel, également appelé eau de Javel concentrée ou eau de Javel forte, est nouvellement concentrée à 9,6 % de chlore actif, soit 36° chlorométriques au lieu de 48° chlorométriques.

Il convient donc de s'assurer, avant emploi, du titre des eaux de Javel utilisées pour désinfecter des dispositifs médicaux, et notamment des générateurs de dialyse, et de modifier les protocoles de désinfection en conséquence.

L'AFSSAPS recommande également de s'assurer de ces changements de concentration pour toute autre préparation d'eau de Javel diluée et notamment la liqueur de Dakin.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.

Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.